

VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT
du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le Mardi Trente Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Jeudi 25 Juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Pierre DUCROCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François DESRUES, François SAUGUET et Jean-Charles MODET et Mesdames Pascale RATELADE et Marie-Pierre LINÉ, Adjoints au Maire
Mesdames Caroline DE SAINTE MARESVILLE-VASSEUR, Caroline REGNEAULT, Fanny PHILIPPE et Marie-Hélène MOULUN et Messieurs Christophe TESTU, Guilain CRÉPIN, Émeric OLIVIER et André REGNAUT.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames Pauline VINCENT, Marie POUPART-DE SAINTE MARESVILLE et Dina ZEID et Monsieur Antoine DOAT, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur Émeric OLIVIER, Madame Fanny PHILIPPE, Monsieur Pierre DUCROCQ et Madame Pascale RATELADE
Monsieur Olivier CATTEAU, absent

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Caroline REGNEAULT est nommée à cette fonction et l'accepte.

Objet : 2026-31 – Règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique / guide de la commande publique

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

- 1/ Que par délibérations du 02 avril 2026, le Conseil municipal a désigné respectivement les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ceux de la Commission de Délégation de Service public (CDSP) ;
- 2/ Qu'il appartient à chaque acheteur de définir lui-même ses propres règles de fonctionnement de la CAO et de la CDSP dans le respect des principes régissant le droit de la commande publique ;
- 3/ Que le Conseil Municipal est invité à adopter le règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique, ainsi que le guide de la commande publique tels qu'ils ont été communiqués aux conseillers municipaux ;

Cet exposé entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-8,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le projet de règlement intérieur des commissions de la commande publique et le guide afférent,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Adopte le règlement intérieur des commissions relatives à la commande publique, ainsi que le guide de la commande publique tels qu'ils sont annexés à la présente.
- Précise qu'ils seront applicables pour la durée du mandat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205880-20260630-2026-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Pierre DUCROCQ



La Secrétaire,

Caroline REGNEAULT